

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **3 mai 2021**, à 20 h 00, à huis clos au 867 route Boisvert, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée                      Siège No 4 Mike Drouin  
Siège No 2 Julie Gagnon                      Siège No 5 Michel Bélisle  
Siège No 3 François Fréchette

Le conseiller Martin Bahl est absent.

Est également présente  
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

**R 2021-05-108**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance du 3 mai 2021**

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 12 avril 2021

**Conseil**

- 4 Rapport des faits saillants du rapport financier 2020

**Administration**

- 5 Adoption des comptes à payer - Avril 2021
- 6 Adoption règl. 764-21 - Concernant l'émission de constats d'infraction
- 7 Avis de motion et présentation projet règl. 765-21 - Modifiant règl. 733-19 - Gestion contractuelle
- 8 Autorisation signature promesse d'achat/vente - lot 6 366 374
- 9 Recensement 2021
- 10 Charte municipale pour la protection de l'enfant
- 11 Aménagement paysager et bacs à fleurs
- 12 Fermeture bureau 31 mai et 7 juin - Formation élection

**Sécurité incendie**

- 13 Offre de service - Prévention incendie

**Voirie**

- 14 Demande d'utilisation de voies pour un détour

- 15 Rechargement 2021
- 16 Réparation - Route McGivney
- 17 Réparation - Route Ployart
- 18 7e rang - Travaux avant pavage
- 19 Achat signalisations
- 20 Peinture boîte 4 saisons et carrosserie camion International 7600
- 21 Achat roues
- 22 Rapiéçage mécanisé 2021

#### **Hygiène du milieu**

- 23 Office d'habitation Drummond - Budget révisé 2021
- 24 Collecte de produits électronique - ARPE Québec

#### **Urbanisme et zonage**

#### **Loisirs et culture**

- 25 École L'Avenir - Prêt tables - Classes vertes
- 26 Bibliothèque - transition vers bibliothèque autonome
- 27 Autorisation travaux - Petit marché
- 28 Partenaires 12-18 - Rapport d'activités 2020
- 29 Vandalisme loisirs sept.2020 - remplacement équipements
- 30 Aménagement extérieur - Site des loisirs

#### **Général**

#### **Varia :**

- 31 **Correspondance**
- 32 **Période de questions**
- 33 **Levée de l'assemblée**

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2021-05-109**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 12 AVRIL 2021**

Il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 avril 2021, tel que présenté et rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **CONSEIL**

**R 2021-05-110**

### **4. RAPPORT DES FAITS SAILLANT DU RAPPORT FINANCIER 2020**

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, M. Jean Parenteau, maire, dépose le rapport des faits saillants du rapport financier 2020 :



*Municipalité de L'Avenir*

545 rue Principale, L'Avenir (Québec) J0C 1B0

Tél. : (819) 394-2422 Fax : (819) 394-2222

Courriel : info@municipalitelavenir.qc.ca

**Rapport des faits saillants du rapport financier 2020**

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, voici les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

**Rapport du vérificateur pour 2020**

Selon le rapport de l'auditeur, FBL s.e.n.c.r.l., les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de L'Avenir.

**Résumé des états financiers 2020**

**Informations sectorielles**

**Exercice terminé le 31 décembre 2020**

**Revenu**

**Fonctionnement**

Taxes	1 181 915 \$
Compensations tenant lieu de taxes	4 022 \$
Transferts	526 513 \$
Services rendus	15 752 \$
Imposition de droits	81 310 \$
Amendes et pénalités	1 265 \$
Intérêts	11 916 \$
Autres revenus	75 226 \$
	<hr/>
	1 897 919 \$

**Investissement**

Transferts	31 466 \$
	<hr/>
	31 466 \$

**Charges**

Administration générale	309 663 \$
Sécurité publique	243 929 \$
Transport	451 003 \$
Hygiène du milieu	240 474 \$
Santé et bien-être	1 556 \$
Aménagement, urbanisme et développement	52 142 \$
Loisirs et culture	186 836 \$
Frais de financement	8 609 \$
Amortissement des immobilisations	396 083 \$
	<hr/>
	1 890 295 \$

<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<b>39 090 \$</b>
---	------------------



*Municipalité de L'avenir*

545 rue Principale, L'Avenir (Québec) J0C 1B0

Tél. : (819) 394-2422 Fax : (819) 394-2222

Courriel : [info@municipalitelavenir.qc.ca](mailto:info@municipalitelavenir.qc.ca)

<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	39 090 \$
Moins : revenus d'investissement	31 466 \$
	<hr/> 7 624 \$
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>	
<b>Immobilisations</b>	
Amortissement	396 083 \$
Produit de cession	21 050 \$
(Gain) perte sur cession	(16 867) \$
	<hr/> 400 266 \$
<b>Propriétés destinées à la revente</b>	
Coût des propriétés vendues	10 842 \$
	<hr/> 10 842 \$
<b>Financement</b>	
Remboursement de la dette à long terme	(60 638) \$
	<hr/> (60 638) \$
<b>Affectations</b>	
Activités d'investissement	(68 405) \$
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	14 330 \$
Excédent de fonctionnement affecté,	94 188 \$
Réserves financières et fonds réservés	(17 426) \$
	<hr/> 22 687 \$
Total conciliation à des fins fiscales	<hr/> 373 157 \$
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	<hr/> <b>380 781 \$</b>
<b>Analyse de l'excédent (déficit) accumulé</b>	
<b>Exercice terminé le 31 décembre 2020</b>	
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté</b>	<hr/>
Solde au début de l'exercice	<hr/> 262 201 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	380 781 \$
<b>Affectations et virements</b>	
Activités d'investissement	(98 674) \$
Excédent de fonctionnement affecté	(72 987) \$
Vidange fosses septiques	
Total affectation et virement	<hr/> (171 661) \$
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<hr/> <b>471 321 \$</b>

**ATTENDU QUE** le conseil doit déterminer les modalités de diffusion du rapport ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé la conseillère Julie Gagnon et résolu de diffuser le rapport des faits saillants du rapport financier 2020 sur le site web de la municipalité. Il est aussi résolu que les citoyens pourront soumettre leurs questions et commentaires par courriel pour une période de 15 jours suivant la publication sur le site web de la municipalité. Les réponses seront données lors de la séance subséquente.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADMINISTRATION**

**R 2021-05-111**

#### **5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – AVRIL 2021**

Il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'avril 2021, tels que présentés.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2021-05-112**

#### **6. ADOPTION RÈGL. 764-21 CONCERNANT L'ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTION**

**ATTENDU QUE** l'article 147 du *Code de procédure pénale* (RLRQ, c. C-25.1) ayant trait à l'émission d'un constat d'infraction prévoit qu'un poursuivant doit désigner par écrit les personnes autorisées à émettre des constats d'infraction en son nom ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité juge opportun d'adopter un Règlement concernant l'émission de constats d'infraction afin d'autoriser certaines personnes à émettre des constats d'infraction en son nom

**ATTENDU QUE** l'avis de motion a été dûment donné à la séance du conseil du 12 avril 2021 par le conseiller Martin Bahl ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé à la séance du conseil du 12 avril 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement qui suit :

#### **Article 1      **Préambule****

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2      **But de la réglementation****

Le but du présent règlement est de désigner les personnes autorisées à émettre des constats d'infraction au nom de la municipalité.

#### **Article 3      **Territoire visé****

Le présent règlement s'applique sur la totalité du territoire de la Municipalité de l'Avenir.

#### **Article 4      Membres de la Sûreté du Québec**

Tout membre de la Sûreté du Québec peut émettre et délivrer, pour et au nom de la Municipalité, un constat d'infraction, pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement municipal et à toute autre loi ou règlement en vertu duquel la Municipalité est la poursuivante.

#### **Article 5      Officiers autorisés**

La Municipalité de l'Avenir autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement ainsi que la directrice générale à émettre des constats d'infraction à l'égard d'une infraction aux règlements suivants et à tout autre règlement les autorisant spécifiquement à émettre des constats d'infraction :

- Règlement no 623-08 Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
- Règlement no 631-09 Règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux
- Règlement no 642-10 Règlement concernant la vidange des boues de fosses septiques
- Règlement no 650-12 déterminant les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens et de surface et régissant l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé et le bien-être général des résidents de la municipalité
- Règlement de zonage numéro 654-12
- Règlement de lotissement numéro 655-12
- Règlement de construction numéro 656-12
- Règlement de permis et certificats numéro 657-12
- Règlement numéro 677-14 concernant l'aménagement et l'entretien des fossés de voie publique
- Règlement no 631-09 règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux
- Règlement sur le colportage numéro 736-19
- Règlement sur les nuisances numéro 737-19
- Règlement no 738-19 Règlement sur les systèmes d'alarme numéro 738-19
- Règlement no 739-19 Règlement concernant les parcs, sentiers, pistes cyclables, de ski de fond et autres lieux à l'usage du public
- Règlement no 740-19 Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre public
- Règlement no 741-19 Règlement sur le stationnement et l'immobilisation des véhicules

- Règlement numéro 750-20 relatif à la salubrité et à l'entretien des bâtiments
- Règlement numéro 756-20 concernant la collecte des encombrants

**Article 6      Dispositions antérieures**

Le présent règlement rend inopérante toute disposition inconciliable ou incompatible dans un règlement antérieur.

**Article 7      Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**7. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION PROJET RÉGL. 765-21 – AMENDEMENT RÉGL 733-19 – GESTION CONTRACTUELLE**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE RÈGLEMENT** est par les présentes donné par la conseillère Julie Gagnon qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement 765-21 modifiant règlement 733-19 concernant la gestion contractuelle* qui suit sera présenté pour adoption :

**PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITE DE L'AVENIR**

<b>RÈGLEMENT NUMÉRO 764-21</b>
--------------------------------

**MODIFIANT REGLEMENT 733-19 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE**

**ATTENDU QUE** le Règlement 733-19 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité de L'Avenir le 4 février 2019, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *CM* »);

**ATTENDU QUE** la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021 ;

**ATTENDU QUE** dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du conseil du 3 mai 2021 par la conseillère Julie Gagnon ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement qui suit :

### **Article 1**

L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

### **Article 2      **Le règlement 733-19 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :****

**33.1** Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publiques, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et des services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés à l'article 33 du présent règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

### **Article 3      **Entrée en vigueur****

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents le \_\_\_\_\_.

**R 2021-05-113**

### **8. AUTORISATION SIGNATURE PROMESSE D'ACHAT/VENTE – LOT 6 366 374**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Avenir est propriétaire de plusieurs lots d'un développement domiciliaire situé sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Avenir souhaite développer ce secteur résidentiel de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** Mme Claudia Therrien et M. Sébastien Roberge veulent acquérir le lot portant le numéro 6 366 374 au montant de 71 000 \$ dans le but d'y construire un bâtiment résidentiel ;

**ATTENDU QUE** les Parties ont convenu de signer une promesse d'achat/vente afin de formuler par écrit les modalités de la vente du lot portant le numéro 6 366 374 et les principes généraux qui guideront la réalisation de la construction des acheteurs ;



**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'autoriser M. Jean Parenteau, maire, et Madame Suzie Lemire, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Avenir la promesse d'achat/vente pour le lot 6 366 374 pour un montant de 71 000 \$ ainsi que tous les documents concernant la vente de ce lot. Il est aussi résolu de mandater le notaire Me Martin Lavoie de la firme Therrien Couture Jolicœur et ce, au frais de l'acheteur.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2021-05-114**

### **9. RECENSEMENT 2021**

**ATTENDU QUE** la période de recensement par Statistique Canada débutera le 3 mai 2021 ;

**ATTENDU QUE** les données recueillies dans le cadre du Recensement 2021 éclaireront bon nombre de décisions stratégiques en matière d'économie et de santé devant être prises par tous les ordres de gouvernements au cours des mois et années à venir ;

**ATTENDU QUE** Statistique Canada demande le soutien des municipalités pour la réussite du Recensement 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que le conseil de la Municipalité de L'Avenir soutienne le Recensement 2021 et encourage les citoyens et citoyennes à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca) .

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2021-05-115**

### **10. CHARTRE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT**

**ATTENDU QUE** les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, geste qui contribueront à faire cesser ces évènements tragiques et inacceptables due à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Fortierville et la FQM (Fédération Québécoises des Municipalités) lancent l'appel à toutes les municipalités du Québec qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant* ;

**ATTENDU QU'**une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants ;

**ATTENDU QU'**une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance ;

**ATTENDU QU'**une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponible sur son territoire ;

**ATTENDU QU'**une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu que le conseil de la Municipalité de L'Avenir adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics ;
- Favoriser la mise en place de lieux de protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours ;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière ;
- Favoriser la mise en place d'espace de consultation accessible et adaptés aux enfants de tous âges ;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance ;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants ;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants ;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'évènements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2021-05-116**

#### **11. AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET BACS À FLEURS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite fleurir le village en installant les bacs à fleurs sur la rue Principale ;

**ATTENDU QUE** Pépinière L'Avenir propose l'aménagement des 30 bacs à 1 860 \$ incluant l'entreposage des bacs à la pépinière afin de les aménager ;

**ATTENDU QU'**un budget d'environ 500 \$ est nécessaire pour l'aménagement des plates-bandes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu de faire aménager les bacs à fleurs par Pépinière L'Avenir au coût de 1 860 \$ plus taxes et de rendre disponible un montant de 500 \$ pour l'aménagement des plates-bandes.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2021-05-117**

#### **12. FERMETURE BUREAU 31 MAI ET 7 JUIN – FORMATION ÉLECTION**

**ATTENDU QUE** la tenue des élections municipales en novembre prochain ;

**ATTENDU QU'**Élections Québec offre une formation gratuite pour le personnel municipal responsable des élections ;

**ATTENDU QUE** cette formation aura lieu en ligne le 31 mai et 7 juin prochains et que Mme Line Pinault, directrice adjointe, et Mme Suzie Lemire, directrice générale souhaitent suivre cette formation ;

**ATTENDU** la demande de fermer exceptionnellement le bureau lors de ces deux journées afin de permettre à Mme Pinault et Mme Lemire de suivre cette formation ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'autoriser la fermeture exceptionnelle du bureau les lundis 31 mai et 7 juin afin de permettre à Mme Pinault et Mme Lemire de suivre la formation d'Élections Québec en prévision des prochaines élections municipales.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **SÉCURITÉ INCENDIE**

*Le conseiller Mike Drouin se retire de la table de délibération.*

**R 2021-05-118**

#### **13. OFFRE DE SERVICE – PRÉVENTION INCENDIE**

**ATTENDU** le départ de M. Frédéric demers, préventionniste, en avril 2020 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit, afin d'atteindre les objectifs du schéma de couverture de risque, faire des visites de préventions pour les bâtiments à risques moyens, élevés et très élevés ;

**ATTENDU QUE** ces visites doivent être effectuées par un préventionniste formé ;

**ATTENDU** l'offre de service de Prévention Formation Kingsey (SG Prévention Inc.) pour l'inspection de prévention incendie de 14 risques moyens, 19 risques élevés et 2 risques très élevés (selon notre schéma) ainsi que la rédaction de 4 plans d'intervention pour un montant de 8 660 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'accepter l'offre de service de Prévention Formation Kingsey au montant de 8 660 \$ pour les inspections de prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés ainsi que la rédaction de plans d'intervention.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

*Le conseiller Mike Drouin se rassoit à la table de délibération.*

#### **VOIRIE**

**R 2021-05-119**

#### **14. DEMANDE D'UTILISATION DE VOIES POUR UN DÉTOUR**

**ATTENDU QU'**Eurovia Québec Construction Inc. fera des travaux de reconstruction d'un ponceau sur la route 143 à Melbourne pour le ministère des Transports en juillet prochain ;

**ATTENDU QUE** ceux-ci demandent l'autorisation d'utiliser la route Ployart comme voie de contournement pour effectuer les travaux :

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser Eurovia Québec Construction Inc. à utiliser la route Ployart comme voie de contournement afin d'effectuer les travaux de reconstruction d'un ponceau sur la route 143.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-05-120

**15. RECHARGEMENT 2021**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit faire l'achat de matériel de rechargement pour l'entretien annuel des routes ;

**ATTENDU** l'offre de JN Francoeur pour le matériel de rechargement à 9.50 \$ la tonne ;

**ATTENDU QU'**environ 2 000 tonnes sera nécessaire afin de faire le rechargement sur le 8<sup>e</sup> rang, 7<sup>e</sup> rang, 5<sup>e</sup> rang, route Charpentier et rue Octavie C.-Lemire pour un montant d'environ 19 000 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser le rechargement 2021 pour un montant d'environ 19 000 \$ plus taxes.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-05-121

**16. RÉPARATION – ROUTE MCGIVENEY**

**ATTENDU QU'**une partie de la route McGiveney est à réparer suite au dégel ;

**ATTENDU QUE** trois zones doivent être excavées afin de faire l'installation de membrane, refaire la fondation et le rechargement ;

**ATTENDU QUE** les travaux de réparation pour ces trois zones sont estimés à un montant de 18 110 \$ incluant l'excavation par Excavation Yergeau, la location d'un compacteur et l'achat de matériaux : membranes, gravier et ardoise ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'autoriser les travaux de correction de structure de la route McGiveney pour un montant estimé de 18 110 \$ plus taxes.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-05-122

**17. RÉPARATION – ROUTE PLOYART**

**ATTENDU QUE** des travaux de réparation sont à effectuer sur la route Ployart suite au dégel ;

**ATTENDU QUE** la structure de la route doit être améliorée sur une distance d'environ 25 mètres ;

**ATTENDU QUE** les travaux, estimés à un montant de 1 506 \$ plus taxes, consistent à l'ajout de gravier et d'ardoise ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'autoriser les travaux de réparation de la route Ployart sur une distance de 25 mètres pour un montant estimé de 1 506 \$ plus taxes.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-05-123

**18. 7<sup>E</sup> RANG – TRAVAUX AVANT PAVAGE**

**ATTENDU** les travaux de pavage du 7<sup>e</sup> rang prévus cet été ;

**ATTENDU QUE** les travaux suivants doivent être effectués avant le pavage :

<b>Creuser et faire transition plus longue</b>	
<b>Matériaux</b>	<b>Prix</b>
Sable (JN Francoeur)	450.00 \$
Pierre 0-3/4 (JN Francoeur)	1 425.00 \$
Compaction	500.00 \$
Excavation (Yergeau)	1 120.00 \$
<b>Total</b>	<b>3 495.00 \$</b>

<b>Nettoyage fossé</b>		
<b>Fournisseurs (matériaux)</b>	<b>Qté</b>	<b>Prix</b>
Rouge Excavation	40 heures	6 000.00 \$
Enrochement Carrière PCM	150 t	2 475.00 \$
<b>Total</b>		<b>8 475.00 \$</b>

<b>Rechargement avant pavage</b>		
<b>Fournisseurs (matériaux)</b>	<b>Qté</b>	<b>Prix</b>
JN Francoeur	2500 t	23 750.00 \$

**ATTENDU QUE** les travaux d'avant pavage totalisent un montant de 35 720 \$;

**ATTENDU QUE** ce projet est financé en partie par la TECQ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'autoriser les travaux d'avant pavage du 7<sup>e</sup> rang pour un montant de 35 720 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-05-124

**19. ACHAT SIGNALISATIONS**

**ATTENDU** la soumission de Martech pour l'achat de 10 poteaux pour la signalisation ainsi qu'une balise de traverse d'écolier afin de remplacer la balise sur la rue Principale pour un montant de 830 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu de faire l'achat de signalisations selon la soumission de Martech pour un montant de 830 \$ plus taxes.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-05-125

**20. PEINTURE BOÎTE 4 SAISONS ET CARROSSERIE CAMION INTERNATIONAL 7600**

**ATTENDU QUE** la peinture de la boîte 4 saisons ainsi que sur la carrosserie du camion International 7600 est à effectuer ;

**ATTENDU QUE** les travaux sont estimés à un montant d'environ 3 598 \$;

**ATTENDU** l'offre de service de Pierre Pilond pour le sablage au montant de 1 897.50 \$ et l'offre de service de Sylvain Rioux pour les travaux de peinture au montant de 1 500 \$ auquel nous devons ajouter l'achat de peinture pour environ 200 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser les travaux de peinture de la boîte 4 saisons ainsi que la carrosserie du camion International 7600 pour un montant d'environ 3 598 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-05-126

**21. ACHAT ROUES**

**ATTENDU QUE** la directrice de voirie, Mme Isabelle Vanier, recommande l'achat de 4 roues d'acier ainsi que 4 roues d'aluminium poli afin de faire la rotation des pneus d'hiver et d'été sur les camions ;

**ATTENDU** l'achat des roues se feraient chez Camion Dubois et la pose des pneus chez Pneus Bélisle pour un montant de 1 256 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu de faire l'achat et la pose de 4 roues d'acier et 4 roues d'aluminium pour un montant de 1 256 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-05-127

**22. RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite faire du rapiéçage mécanisé sur les routes McGiveney (portion qui sera réparée), Ployart (portion qui sera réparée) et sur la route Ployart entre le 6<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> rang représentant une quantité d'environ 200 tonnes ;

**ATTENDU QU'**à la suite d'une demande de prix, Vallières Asphalte Inc. offre le meilleur prix au taux de 135 \$ la tonne ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu de faire effectuer les travaux de rapiéçage mécanisé par Vallières Asphalte Inc. au taux de 135 \$ la tonne et ce, pour environ 200 tonnes sur les routes McGiveney (portion qui sera réparée), Ployart (portion qui sera réparée) et sur la route Ployart entre le 6<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> rang pour un montant d'environ 27 000 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**HYGIÈNE DU MILIEU**

R 2021-05-128

**23. OFFICE D'HABITATION DRUMMOND – BUDGET RÉVISÉ 2021**

**ATTENDU** le dépôt du budget de l'OMH (Office municipal d'habitation) 2021 révisé ;

**ATTENDU QUE** selon le budget révisé, la contribution municipale de 2021 est de 755 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'accepter le budget 2021 révisé par l'OMH.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-05-129

**24. COLLECTE DE PRODUITS ÉLECTRONIQUE – ARPE QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec) offre aux municipalités de faire une collecte spéciale pour les produits électroniques ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Avenir souhaite faire une collecte spéciale le 12 juin 2021 au garage municipal ;

**ATTENDU QUE** le comité Partenaire 12-18 sera présent sur place le 12 juin afin d'accueillir les citoyens ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu que la Municipalité de L'Avenir, en collaboration avec l'ARPE-Québec, tienne une collecte spéciale de produits électroniques le 12 juin prochain de 9h00 à 16h00 au garage municipal.

**Il est aussi résolu** que le comité Partenaire 12-18 s'occupe de l'évènement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**URBANISME ET ZONAGE**

**LOISIRS ET CULTURE**

R 2021-05-130

**25. ÉCOLE L'AVENIR – PRÊT TABLES – CLASSES VERTES**

**ATTENDU QUE** l'école L'Avenir souhaite faire des classes à l'extérieur mais qu'elle n'a pas suffisamment de tables pour toutes les classes ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Avenir a des tables de pique-nique de disponible ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu que la Municipalité de L'Avenir prête 10 tables de pique-nique à l'école L'Avenir afin que celle-ci puisse offrir des classes extérieures aux élèves.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-05-131

**26. BIBLIOTHÈQUE – TRANSITION VERS BIBLIOTHÈQUE AUTONOME**

**ATTENDU QUE** la municipalité fait partie de Réseau Biblio pour les services de la bibliothèque municipale ;

**ATTENDU QUE** la contribution annuelle pour Réseau Biblio est de 8 320.85 \$ plus taxes pour 2021 ;

**ATTENDU QUE** le conseil évalue la possibilité de se désaffilier de Réseau Biblio et d'opérer la bibliothèque municipale de manière autonome ;

**ATTENDU** la visite de la bibliothèque de Notre-Dame-du-Bon-Conseil qui est maintenant désaffiliée de Réseau Biblio et qui fonctionne très bien ;

**ATTENDU QU'**afin d'être autonome, la conception d'un site web pour le catalogue de la collection est nécessaire ;

**ATTENDU QUE** la responsable de la bibliothèque de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Mme Jacinthe Dufort, offre la conception d'un tel site web pour un montant d'environ 600 \$ ;

**ATTENDU QU'**il faut également prévoir l'hébergement du site pour un montant d'environ 200 \$ par année ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de rémunérer le personnel de la bibliothèque qui effectuera le travail de transition vers le logiciel au taux horaire de 15 \$ pour cette charge supplémentaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser la conception d'un site web pour un montant d'environ 600 \$. Il est également résolu de rémunérer le personnel de bibliothèque au taux horaire de 15 \$ pour le travail de transition vers le nouveau site web.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-05-132

**27. AUTORISATION TRAVAUX - PETIT MARCHÉ**

**ATTENDU** la résolution R 2021-04-105 concernant la demande d'aide financière au fonds de ruralité pour l'aménagement d'un marché public à la Place Saint-Florent des Bois en faisant l'installation de 4 kiosques afin d'accueillir des producteurs et artisans de la région ;

**ATTENDU QUE** le petit marché est prévu pour juin ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite débiter les travaux afin de pouvoir offrir ce service au citoyen en juin ;

**ATTENDU QUE** les travaux prévus sont la fabrication de 4 kiosques par Construction Jean-Louis Poirier pour un montant de 18 000 \$, l'installation et la teinture des kiosques par Julien Boisvert pour un montant de 1 700 \$, l'achat de paniers roulants, peinture pour trottoir et enseigne pour un montant de 1 000 \$ pour un total de 20 700 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'autoriser les travaux pour l'aménagement d'un marché public à la Place Saint-Florent des Bois pour un montant de 20 700 \$.



**Il est aussi résolu** d'affecter le surplus accumulé non affecté des dépenses qui ne seront pas couvertes par l'aide financière du Fonds de ruralité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**28. PARTENAIRE 12-18 – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020**

Est déposé au présent conseil le Rapport d'activités 2020 de Partenaire 12-18.

**R 2021-05-133**

**29. VANDALISME LOISIRS SEPT. 2020 – REMPLACEMENT ÉQUIPEMENTS**

**ATTENDU** le vandalisme au terrain des loisirs ayant eu lieu en septembre dernier ;

**ATTENDU** les dommages évalués à un montant de 7 305 \$ ;

**ATTENDU QUE** le dossier a été remis à notre assureur et que le déductible est de 1 000 \$;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de remplacer les équipements brisés ;

**ATTENDU** la proposition pour les achats suivants :

<b>Matériel</b>	<b>Fournisseur</b>	<b>Coût</b>	<b>qté</b>	<b>total</b>
Chaise adirondack+repose pied	Replast	690.00 \$	6	4 140.00 \$
Buvette (équipement et installation)	Plomberie Albo	2 503.00 \$	1	2 503.00 \$
Bacs à fleurs	Tigre géant	376.98 \$	2	753.96 \$
Chaise-table	Hibou Rustic	280.00 \$	4	1 120.00 \$
<b>Total</b>				<b>7 396.96 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'autoriser le remplacement des équipements brisés lors du vandalisme de septembre dernier pour un montant de 7 396.96 \$ plus taxes. Il est aussi résolu de soumettre les factures à nos assureurs.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2021-05-134**

**30. AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR – SITE DES LOISIRS**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite améliorer l'aménagement extérieur au local des loisirs en faisant un aménagement paysager ;

**ATTENDU QUE** le projet estimé à 5 875 \$ plus taxes consiste à l'ajout de tourbe, de roches afin de délimiter l'aire de jeux, l'installation de dalles devant la bâtisse, le retrait de la clôture sur l'ancien terrain de baseball ainsi que l'installation d'un cache bonbonnes ;

**ATTENDU QUE** les travaux d'excavation, nécessaires pour l'aménagement, sont évalués à 3 350 \$ par Rouge Excavation ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'autoriser les travaux d'amélioration de l'aménagement extérieur au local des loisirs pour un montant d'environ 5 875 \$ plus taxes.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

## GÉNÉRAL

### VARIA

#### 31. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois d'avril 2021 est remis à tous les conseillers.

#### 32. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue.

R 2021-05-135

#### 33. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon de lever la séance à **20 heures 21 minutes**.

\_\_\_\_\_  
Jean Parenteau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzie Lemire  
directrice générale –  
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Signé le 7 juin 2021.**

Fournisseurs	Description	Montant
Service de sécurité incendie	Recharge de cylindres d'entraide	80,00 \$
FQM Assurances	Ajout assurance dôme	153,69 \$
Eurofins Environex	Analyse EP (06/04)	76,17 \$
Eurofins Environex	Analyse TEU (23/03)	171,31 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Mai 2021	365,68 \$
Transport SS	Eau	14,00 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	144,01 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	147,46 \$
Vanier Isabelle	Lumière, ampoules - Niveleuse, essence	297,11 \$
Vanier Isabelle	Rallonge pour Loisirs et essence camionnette	332,81 \$
Bell Mobilite	313-3150 / 475-5374 / 7111 / 7150 - Avril 2021	204,62 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Garage municipal	622,17 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Salle des Loisirs	402,38 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Filtre - Inter 7000	402,31 \$
CCID	Livraison d'objets promotionnels	21,84 \$
CCID	Frais de livraison - Voirie	19,66 \$

WSP Canada inc	Honoraires professionnels - Descente 1er Rang	804,83 \$
La Coop des Montérégiennes	Râteau, balai à feuilles, contreplaqué	125,95 \$
Le Pro de la Niveleuse	Filtre air - Niveleuse	258,69 \$
Groupe Info Plus	Licence Office 365 - Avril 2021	50,59 \$
Fournitures ind. MEGA Ltée	Écrous et boulons - Niveleuse	136,80 \$
FBL S.E.N.C.R.L.	Vérification financière annuelle	10 807,65 \$
Groupe Maska Inc.	Filtre à huile, filtre à essence - Niveleuse	85,46 \$
Groupe Maska Inc.	Filtre refroidissement - Niveleuse	20,91 \$
Hydro Québec	Station de pompage du 16/02/21 au 19/04/21	89,66 \$
Hydro Québec	Étang du 16/02/21 au 19/04/21	580,70 \$
Tenco	Levier, tige filetée, grand bras espaceur - Inter 7000	839,65 \$
Juhoule Ltée	R2021-04-082 Tuyau polymère	274,81 \$
Pierre Lachapelle, arpenteur	Travaux pour vente terrain - rue Dupuis	1 126,80 \$
Canac	Matériel camp de jour et entretien bâtisse	128,20 \$
Canac	Escompte sur facture 0537944	(1,12 \$)
Canac	R2021-03-068 Camp de jour et entretien bâtisse	522,19 \$
Canac	Escompte sur facture 0533168	(4,54 \$)
Les Entreprises Clément Forcier inc	R2021-04-094 Balayage de rues	3 871,21 \$
JFX Hydraulique	Embout et coupleur agricole - Mack blanc	84,76 \$
Machinerie C & H inc	Filtre à huile moteur, filtre air - Tracteur	437,82 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Ajuster freins, vérifier batterie - Inter 7000	647,35 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Ajuster freins, vérifier batterie - Mack blanc	378,72 \$
Cogeco Connexion inc	Garage municipal du 13/04/21 au 12/05/21	80,37 \$
Cogeco Connexion inc	Bureau du 24/04/21 au 23/05/21	269,34 \$
Cogeco Connexion inc	Salle des Loisirs du 25/04/21 au 24/05/21	80,37 \$
MRC Drummond	Services d'inspection - Mars 2021	1 496,55 \$
MRC Drummond	Mise à jour - Gonet	1 427,62 \$
Pérusse Gilles	R2021-04-082 Pièces pour fabrication caisson	256,56 \$
Pérusse Gilles	Achat cartouches imprimante	189,69 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil de mai 2021	117,55 \$
Service de Cric Drummond	Kit de 8 fraises en carbure	148,31 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Filtre huile - Mack blanc	41,17 \$
Condor Chimiques Chemicals inc	Asphalte froide	1 122,74 \$
Lemire Suzie	R2021-03-068 Matériel camp de jour	493,84 \$
Pinault Line	Hébergement site web	224,67 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Avril 2021	50,40 \$
Les Entreprises Martial Coté	Remplacer plinthe garage et prise loisirs	439,24 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	31 160,73 \$

Fournisseur	Description	Montant
Association des Chefs en	R2021-04-086 Cotisation membre	316,64 \$
ADMQ	R2021-04-074 et 2021-04-075 Webdiffusion	544,98 \$
Bibliothèque Municipale	R2021-01-007 Contribution municipale	2 667,00 \$
9341-4621 Québec inc	Remboursement client crédit - Client 0268-55-8904	20 778,57 \$

École L'Avenir	R2020-11-266 Soutien financier 2020-2021	833,33 \$
Fabrique Sacré-Cœur-de-Jésus - L'Avenir	R2021-01-007 Loc. salle multifonctionnelle et biblio	7 665,00 \$
Hydro Québec	Lumières de rues - Mars 2021	514,09 \$
Infotech	R2021-04-076 Banque d'heures	1 287,72 \$
Infotech	R2020-10-228 Livraison papeterie annuelle	57,84 \$
TEC Transport Expert-Conseil inc	Cartes heures alléguées - Garage municipal	109,23 \$
MRC Drummond	R2021-01-007 Quote part	7 299,58 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2021-01-007 Quote part	9 456,56 \$
Lafond Carol Ann	R2017-12-311 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Lemire Suzie	Mise à jour des propriétaires de véhicules lourds	141,00 \$
Lemire Suzie	R2018-12-308 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
CQSF	R2021-04-081 Contribution annuelle	340,00 \$
	<b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES</b>	<b>52 111,54 \$</b>

<b>SALAIRES AVRIL 2021</b>	
<b>Salaires nets avril 2021</b>	25 012,02 \$
<b>Remises provinciales avril 2021</b>	7 940,18 \$
<b>Remises fédérales avril 2021</b>	2 884,94 \$
<b>SOUS-TOTAL SALAIRES AVRIL 2021</b>	<b>35 837,14 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER AVRIL 2021</b>	<b>31 160,73 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES AVRIL 2021</b>	<b>52 111,54 \$</b>
<b>TOTAL COMPTES À PAYER AVRIL 2021</b>	<b>119 109,41 \$</b>